



Quels sont les enjeux de l'accueil extra-familial des enfants en termes d'égalité entre femmes et hommes?

Version abrégée de l'étude PNR 60
«Accueil extra-familial des enfants et égalité»

Une étude conjointe du bureau INFRAS et de l'Institut suisse de recherche empirique en économie (SEW) de l'Université de Saint-Gall

L'accueil extra-familial des enfants contribue à l'égalité des chances

Qu'en est-il de l'accueil extra-familial des enfants en Suisse ? Et quels sont les effets de cette situation sur le taux d'activité des mères et des pères ? Ces questions ont fait l'objet d'une étude approfondie effectuée dans le cadre d'un programme du Fonds national. Les auteur-e-s concluent que l'offre d'accueil extra-familial contribue de manière déterminante à la réalisation de l'égalité des chances entre femmes et hommes.

Plus de trois quarts des femmes qui vivent en Suisse et qui ont des enfants âgés de moins de quinze ans ont une activité professionnelle. Toutefois, la plupart des mères travaillent à temps partiel ; seules 13 pour cent d'entre elles ont un travail à temps complet. Inversement, une grande majorité de pères (89 pour cent) ont une activité professionnelle à plein temps. Or, la réduction du taux d'activité a un impact négatif sur les possibilités de carrière. Parallèlement, on enregistre une forte demande de professionnel-le-s qualifié-e-s. Par conséquent, la Suisse et de nombreux autres pays sont en train de développer fortement l'offre d'accueil pour les enfants. La présente étude du Fonds national offre la première vue d'ensemble de la situation qui prévaut en Suisse en termes d'approvisionnement en offres d'accueil pour les enfants ; elle montre aussi quel est l'effet de l'offre d'accueil sur le taux d'activité des mères et des pères.

Des disparités régionales sensibles

L'approvisionnement de la Suisse en matière de structures d'accueil formelles pour les enfants est relativement faible si l'on considère les structures telles que les crèches, les structures d'accueil parascolaires, les garderies, les structures d'accueil de jour et les cantines scolaires. En moyenne, on recense une place d'accueil à plein temps pour 11 pour cent des en-

fants en âge préscolaire et pour 8 pour cent des enfants en âge scolaire. Lorsque l'on compare ces chiffres aux objectifs de l'Union européenne (Objectifs de Barcelone de 2002 : une place d'accueil pour 33 pour cent des enfants en âge préscolaire et pour 90 pour cent des enfants qui fréquentent l'école), on constate que la Suisse a un retard important. Dans la plupart des régions, l'écart entre la demande de la population et l'offre proposée est grand. Par ailleurs, l'offre de structures d'accueil varie fortement selon les régions du pays. C'est en Suisse romande, dans le canton de Bâle-Ville et dans l'espace économique formé autour de Zurich et de Zoug que le nombre de places d'accueil par enfant est le plus élevé. Lorsque l'on considère l'offre par cantons, Neuchâtel, Genève et Bâle-Ville viennent en tête en termes d'accueil de la petite enfance, alors que pour les écolières et les écoliers, Genève, Bâle-Vil-

Le présent document résume les résultats de l'étude intitulée «Accueil extra-familial des enfants et égalité». Cette étude a été réalisée conjointement par le bureau d'études et de conseil INFRAS (Zurich) et l'Institut suisse de recherche empirique en économie de l'Université de Saint-Gall (SEW), entre août 2010 et août 2013, dans le cadre du Programme national de recherche «Egalité entre hommes et femmes» (PNR 60) du Fonds national suisse. Le rapport intégral (en allemand) se télécharge sur studiekinderbetreuung.infras.ch.

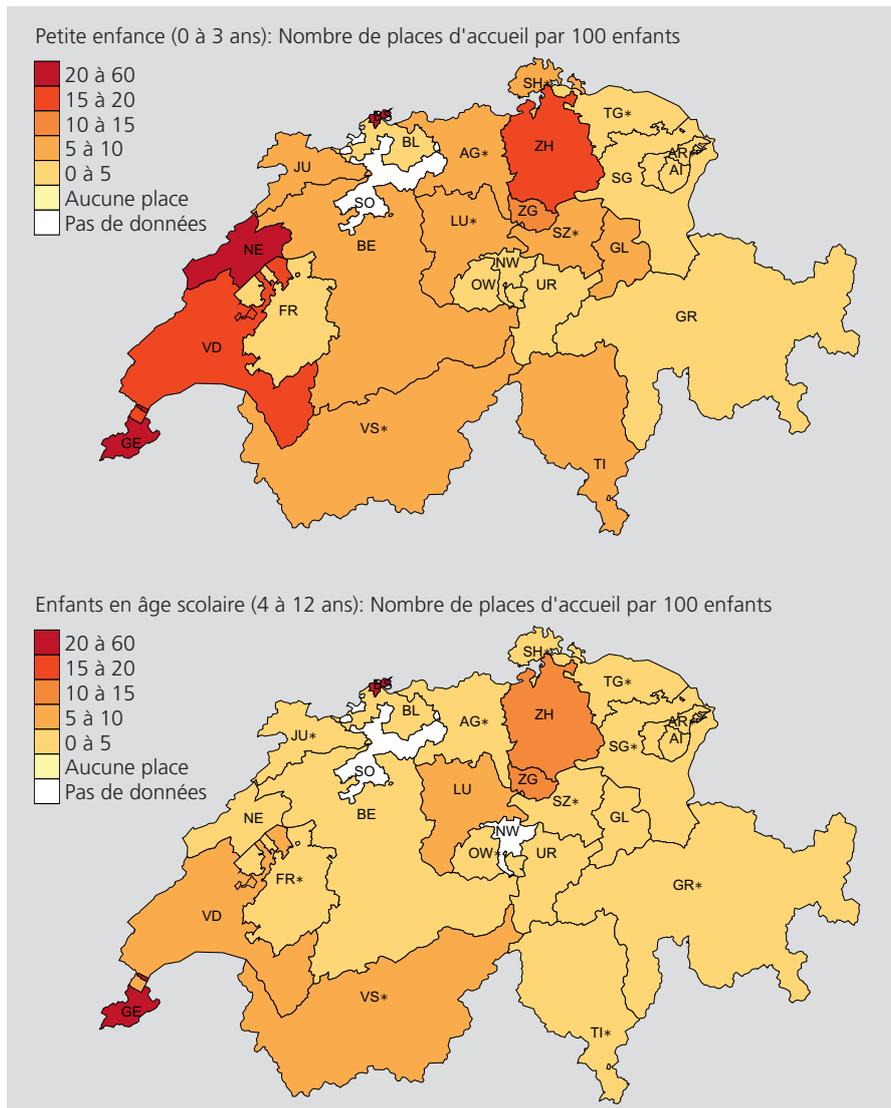


Figure 1: La représentation se fonde sur le taux d'approvisionnement moyen en places de crèches pour les 0 à 3 ans (nombre de places pour 100 enfants).
* = Cantons dont les données sont incomplètes.

Figure 2: La représentation se fonde sur le taux d'approvisionnement moyen (non pondéré) en places d'accueil à midi et l'après-midi (nombre de places pour 100 enfants).
* = Cantons dont les données sont incomplètes.

le, Zurich et Zoug offrent les meilleures conditions (figures 1 et 2). C'est dans les régions plutôt rurales de la Suisse centrale et orientale que l'offre est la moins développée.

Nombre de mères travaillant à plein temps proportionnel au nombre de places d'accueil

L'augmentation de l'offre de places d'accueil pour les enfants en âge scolaire entraîne une augmentation significative du nombre de femmes qui ont des enfants dans cette classe d'âge et qui travaillent à plein temps (tableau 1). Cette relation a été établie dans des régions choisies en

Suisse alémanique où réside environ 20 pour cent de la population suisse. D'autres facteurs qui favorisent la condition de la femme sur le marché du travail, tels que le contexte économique local, les caractéristiques sociodémographiques ainsi que des considérations culturelles ont été pris en compte dans l'analyse. Les résultats sont consistants compte tenu de diverses spécifications et hypothèses. On constate aussi qu'une offre d'accueil parascolaire bien développée se répercute sur le taux d'activité des pères: plus le nombre de places d'accueil de ce type est élevé, plus les pères tendent à réduire leur taux d'activité (tableau 1). La réduction poten-

tielle du taux d'activité à plein temps des pères équivaut environ à l'augmentation potentielle du taux d'activité à plein temps des mères.

En considérant ces résultats, il convient de garder en mémoire que les conclusions de l'étude s'appliquent uniquement à la Suisse alémanique et plus particulièrement à une région où l'offre d'accueil est relativement faible; une extrapolation à la Suisse romande, où l'offre est généralement mieux développée, n'est pas possible sur la base de l'échantillon utilisé.

Plus de possibilités de partage du travail professionnel et familial

Les résultats de l'analyse quantitative nous permettent d'affirmer que l'offre de structures d'accueil du secteur formel a une incidence globalement positive sur l'égalité des chances. Si davantage de femmes, respectivement de mères travaillent à plein temps, leurs chances sur le marché du travail s'améliorent pour se rapprocher de celles des hommes, respectivement des pères. Inversement, l'augmentation parallèle du nombre de pères qui réduisent leur taux d'activité montre qu'une bonne offre d'accueil pour les enfants favorise un partage égalitaire ou équitable du travail professionnel et du travail famili-

al; précisons que les données fournies par l'étude ne permettent pas d'affirmer que les pères passent effectivement davantage de temps avec leurs enfants.

D'une manière générale, les résultats de l'étude montrent que l'existence d'offres d'accueil extra-familiales ne stimule pas seulement l'activité professionnelle des femmes, mais aussi le partage du travail égalitaire entre pères et mères. Ce modèle professionnel et de garde des enfants basé sur le partenariat pourra influencer positivement les possibilités de carrière des mères, dans la mesure où celles-ci n'assument plus, à côté de leur activité professionnelle, l'entière responsabilité pour la garde des enfants.

L'importance des conditions de travail et des formes de garde informelles

Le volet qualitatif de l'étude a permis d'approfondir les formes de garde et d'activité professionnelle des couples et des parents qui élèvent seuls leurs enfants. On constate ainsi que les familles où les deux parents ont une activité professionnelle recourent pratiquement aussi souvent aux formes de garde du secteur informel (grands-parents, voisins, etc.) qu'à celles du secteur formel (crèches, accueil parascolaire, etc.). Dans les cas où les

Tableau 1: lorsque le nombre de places d'accueil parascolaire par enfant augmente en moyenne de 3 pour cent (moyenne de l'offre communale, sans réglementation cantonale de l'accueil parascolaire) à 11 pour cent (moyenne de l'offre communale, avec réglementation cantonale de l'accueil parascolaire), on assiste à une augmentation de 8 pour cent du taux des mères qui travaillent à plein temps, leur proportion passant de 4 pour cent à 12 pour cent. Parallèlement, le nombre des pères qui travaillent à plein temps diminue de près de 10 pour cent, passant de 96 pour cent à 87 pour cent.
*Chiffre significatif pour un seuil de signification de 90 pour cent.

	Communes de Suisse alémanique présentant un taux de places d'accueil relativement élevé par enfant (réglementation cantonale)	Communes de Suisse alémanique présentant un taux de places d'accueil relativement faible par enfant (sans réglementation cant.)	Effet de l'augmentation du nombre de places d'accueil extra-familial et parascolaire de 8 places en moyenne pour 100 enfants
Nombre de femmes âgées de 18 à 62 ans qui ont des enfants âgés entre 0 et 12 ans			
Taux d'activité	77 %	70 %	+ 7 points de %
Plein temps	12 %	4 %	+ 8 points de % *
Temps partiel	64 %	66 %	- 1 point de %
Nombre d'hommes âgés de 18 à 62 ans qui ont des enfants âgés entre 0 et 12 ans			
Taux d'activité	94 %	96 %	- 2 points de %
Plein temps	87 %	96 %	- 10 points de % *
Temps partiel	7 %	0 %	+ 7 points de %

mères décident d'avoir une activité professionnelle avec un taux d'activité important, c'est-à-dire supérieur à 50 pour cent, elles recourent avant tout aux offres d'accueil du secteur formel, les offres d'accueil du secteur informel ayant plutôt un caractère complémentaire.

Pour que les mères et les pères puissent concilier vie de famille et activité professionnelle, l'existence d'offres d'accueil financièrement abordables constitue un facteur déterminant; ils ont toutefois des défis supplémentaires à relever: la gestion des situations de stress dues au manque de temps, celle de l'organisation complexe du quotidien familial, notamment en cas de maladie des enfants ou des personnes qui assurent leur garde.

Interrogés sur les mesures aptes à faciliter la conciliation des deux types d'activités, les pères et les mères mentionnent en premier lieu les offres d'accueil du secteur formel ainsi que des conditions de travail qui tiennent compte des besoins des familles. Dans l'ensemble, pour les mères que pour les pères confrontés à un choix professionnel, l'offre d'accueil joue un rôle aussi important que des conditions de travail qui tiennent compte des besoins des familles.

L'accueil des enfants, une mesure clé de la politique de l'égalité

Au terme des analyses, les auteur-e-s de l'étude concluent que le développement de l'accueil extra-familial et parascolaire des enfants constitue une mesure déterminante de la politique de l'égalité. Il reste à analyser l'effet du prix et de la qualité de l'offre d'accueil sur les décisions des parents concernant l'exercice d'une activité lucrative et le mode d'accueil des enfants; toutefois, il est certain que l'accueil des enfants n'est pas le seul facteur structurel qui influence la décision des pères et des

mères d'exercer une activité professionnelle. Surtout les conditions de travail ont une influence aussi importante sur cette décision. Le développement de l'accueil extra-familial des enfants constitue donc une mesure importante, mais pas la seule, en termes de mesures politiques en faveur de l'égalité des chances des sexes.

Développons l'offre!

Les auteur-e-s recommandent aux actrices et aux acteurs politiques en charge de la concrétisation des objectifs en matière de politique de l'égalité de développer l'offre d'accueil des enfants aux niveaux de la Confédération, des cantons et des communes. Il s'agit notamment d'assurer que l'offre soit disponible en quantité et en qualité suffisante et qu'elle soit accessible à toutes et à tous. La disponibilité, l'accessibilité et la qualité de l'offre d'accueil constituent donc les trois critères déterminants autour desquels doit s'agencer le développement futur de l'offre d'accueil extra-familial. Les communes ne sont pas seules responsables de la concrétisation de cet objectif: les niveaux administratifs supérieurs disposent eux aussi d'outils pour y contribuer. Ainsi, les cantons peuvent par exemple ancrer l'accueil des enfants dans la loi et contribuer au financement, et la Confédération peut prolonger les mesures d'incitation financière, voire ancrer définitivement les aides financières à l'accueil extra-familial dans la législation fédérale.

Améliorons la qualité des bases de données!

Pour développer l'offre d'accueil des enfants, des bases de données de meilleure qualité et homogènes pour toute la Suisse sont requises. Parmi les améliorations les plus urgentes, citons l'élaboration de données relatives aux coûts, aux prix

et au financement des offres d'accueil. L'étude a révélé que les données relatives à ces offres sont encore lacunaires et que les bases de données cantonales à ce sujet sont difficiles à comparer du fait de l'hétérogénéité des offres et des classes d'âge recensées. Le prix de l'accueil constitue un autre facteur important pour les parents. Toutefois, les données sont si peu pertinentes dans ce domaine qu'une estimation des dépenses des ménages pour l'accueil des enfants n'est possible que dans quelques cantons et communes isolés. Si l'on veut effectuer une analyse coût-utilité dans le domaine de l'accueil des enfants en vue de prendre des mesures adéquates pour développer l'offre, les autorités (Confédération, cantons et communes) devront faire le nécessaire pour créer les bases de données requises. Il est indispensable de saisir systématiquement les offres et l'utilisation de celles-ci, ainsi que les prix et les coûts, puis de rassembler ces informations dans une statistique nationale de l'offre d'accueil pour les enfants.

L'accueil des enfants – c'est aussi une affaire d'employeurs

Les employeurs des secteurs tant privé que public sont invités à favoriser une culture d'entreprise qui tienne compte des besoins des familles, notamment en offrant des conditions de travail flexibles. En s'alliant aux pouvoirs publics, les employeurs peuvent par ailleurs contribuer à une offre d'accueil suffisante et financièrement abordable. La question d'une éventuelle contribution – imposée ou facultative – des employeurs au financement de l'offre d'accueil doit encore faire l'objet d'analyses dans le cadre de l'élaboration des modèles de financement.

Saisie des données, analyses quantitatives et qualitatives

L'étude s'agence autour des trois démarches suivantes:

■ Au moment de lancer l'étude, il n'existait pas de statistiques pour l'ensemble du pays concernant l'offre d'accueil des enfants. Dans le cadre du présent projet du PNR 60, il s'agissait donc tout d'abord de constituer cette base de données (années 2009/2010). La saisie portait sur les offres du secteur formel destinées à la petite enfance (p. ex. centres de vie infantine, crèches) et sur les offres parascolaires (structures d'accueil de jour, écoles et écoles enfantines à horaire continu, cantines, accueil en dehors des horaires habituels, etc.). Par contre, faute de données au niveau communal, les familles de jour n'ont pas été prises en compte dans la présente étude. La base de données sur l'offre d'accueil des enfants se fonde essentiellement sur les données fournies pour l'étude PNR 60 par les services cantonaux concernés.

■ Au cours d'une deuxième étape, les données relatives à l'offre d'accueil des enfants ont été combinées aux microdonnées existantes concernant l'offre d'emplois et les structures familiales, qui ont été fournies par l'enquête structurelle du recensement de la population. À partir de cette nouvelle base de données, SEW a effectué une analyse économétrique concernant l'incidence de l'accueil extra-familial des enfants sur les décisions des mères et des pères d'exercer une activité lucrative. En comparant la situation dans les communes aux offres d'accueil le plus et le moins développées (méthode dite du «matching»), il n'est pas exclu qu'on aboutisse à des corrélations erronées entre offre d'accueil et égalité, dans la mesure où l'offre locale est étroitement liée aux efforts des individus et des pouvoirs publics pour encourager l'accueil extra-familial des enfants ainsi que la promotion de la femme sur le marché du travail (problème d'endogénéité). Par conséquent, notre analyse se base sur une comparaison de personnes domiciliées dans des cantons qui ont des dispositions légales différentes en matière d'accueil des enfants, mais dans des communes relativement proches géographiquement, ce qui assure des conditions économiques, des approches culturelles, etc. suffisamment semblables. Cette méthode, qui utilise les différences au niveau des offres d'accueil, basée sur la législation cantonale mais non sur d'autres efforts destinés à améliorer la condition de la femme sur le marché du travail, se nomme «méthode des variables instrumentales».

■ Dans le cadre de l'étude, 31 interviews qualitatives destinées à approfondir certaines questions ont été menées avec des mères et des pères (avec ou sans activité lucrative). Ces interviews étaient notamment destinées à mettre en évidence l'importance de l'offre d'accueil des enfants par rapport à d'autres facteurs institutionnels ou culturels. Au cours des entretiens, il s'agissait en particulier de mettre en lumière les raisons qui ont poussé les pères et les mères interrogé-e-s à choisir un certain mode de répartition des tâches professionnelles et familiales et une certaine forme d'accueil des enfants ; par ailleurs, les entretiens devaient aussi révéler les conditions qui pourraient inciter les personnes interrogées à réduire ou à augmenter leur taux d'activité actuel.

Infoplus

Contacts

INFRAS Recherche et conseil
Rolf Iten et Susanne Stern
Binzstrasse 23, case postale
CH-8049 Zurich
Tél. +41 44 205 95 95
susanne.stern@infras.ch

Institut suisse de recherche empirique en
économie (SEW)
Christina Felfe et Michael Lechner
Varnbüelstr. 14
9000 Saint-Gall
Tél. 071-2242329
christina.felfe@unisg.ch

Auteur-e-s

Christina Felfe, SEW
Rolf Iten, INFRAS
Michael Lechner, SEW
Stephanie Schwab, INFRAS
Susanne Stern, INFRAS
Petra Thiemann, SEW

Financement de l'étude

La présente étude a été effectuée dans le cadre du PNR 60 «Égalité entre femmes et hommes». Elle a principalement été financée par le Fonds national; une contribution du Pour-cent culturel Migros a permis d'effectuer des interviews qualitatives supplémentaires. Enfin, le questionnaire en ligne adressé aux cantons a été cofinancé par l'Office fédéral de la statistique.

La version intégrale du rapport de l'étude (en allemand) se télécharge sur studiekinderbetreuung.infras.ch